

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2020-190/PR/MAEPE-RH portant adoption du projet du Budget Prévisionnel 2021 du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires (LANAA).

n° 2020-190/PR/MAEPE-RH

MinistèreMINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DE LA
PECHE, DE L'ELEVAGE ET DES RESSOURCES HALIEU-
TIQUES**Date de publication**

30 décembre 2020

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2020

Date du numéro

31 décembre 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS**VU**La Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution**VU**La Loi n°200/AN/07/5ème L du 22 décembre 2007 portant organisation de l'Administration du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques**VU**La Loi n°48/AN/09/6ème L du 19 avril 2009 portant création du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**Le Décret n°2009-0197/PR/MAEM du 29 août 2009 portant création du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2019-116/PRE du 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères**VU**Le Décret n°2014-279/PR/MAERH du 06 octobre 2014 portant nomination du Directeur du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**L'Arrêté n°85-1162/PR/SG du 07 septembre 1985 portant fixation des tarifs applicables au service de l'Elevage et des Pêches**VU**L'Arrêté n°2008-0421/PR/MAEM-RH du 06 juillet 2008 portant modification des tarifs de redevance pour l'établissement des certificats sanitaires et instaurant une contribution à la sécurité alimentaire**VU**L'Arrêté n°2010-393/PR/MAEM-RH portant modification de certaines dispositions de l'arrêté n°2009-757/PR/MAEM-RH, relatif aux tarifs de redevances applicables lors du contrôle vétérinaire et alimentaire**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFEN portant sur la définition et la Gestion des établissements publics à caractère administratif**VU**La Délibération n°230 du Conseil d'Administration du 24 novembre 2020 portant approbation du Budget prévisionnel 2021

SUR Proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le projet de Budget prévisionnel 2021 du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires s'établit comme suit

- En produit :.....498 046 730 FDJ– En charges
:.....396 123 495 FDJ– Budget d'investissement :.....101 923
235 FDJ

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH